

DISCOURS D'INVESTITURE

DE MONSIEUR Léon KENGO WA DONDO, PRESIDENT DU SENAT

Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Chers Collègues, au moment où je prends la haute direction du Sénat, je voudrais remercier et féliciter les membres du Bureau provisoire pour s'être acquitté de l'obligation constitutionnelle relative à la mise en place du Sénat qui devient effective ce jour.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues, conformément à l'article 114, alinéa 4 de la Constitution, avec l'installation du Bureau définitif, l'ordre du jour de la Session Extraordinaire ouverte le 03 février 2007 vient de s'épuiser.

En conséquence, je déclare close la première Session Extraordinaire de la Première Législature de la Troisième République.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale
Excellences Membres du Gouvernement
Excellences Messieurs les Ambassadeurs
Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême
Monsieur le Procureur Général de la République
Distingués invités
Mesdames et Messieurs

Votre présence à cette cérémonie nous honore, soyez-en remercié.
Aujourd'hui avec l'installation du Bureau définitif du Sénat de la Première Législature de la Troisième République, s'achève la première étape du long processus électoral débuté en juillet 2006.

Je ne peux m'empêcher de féliciter le Peuple congolais pour sa participation massive à ces élections.

Cependant, la cérémonie de ce jour, ne peut nous faire oublier les violences, les morts, les deuils qui ont endeuillés ce processus, plus jamais ça! J'invite l'assistance à observer quelques instants de silence, en mémoire de nos compatriotes qui ont été arrachés à la vie au cours de ces événements malheureux. (Plénière et assistance:Débout)

Merci!

Notre pays aspire à la paix sans laquelle il ne peut y avoir le développement. Ce développement exige de grandes réformes. Je pense notamment à :

- la décentralisation effective pour concrétiser la volonté du constituant ;
- la justice sans laquelle il n'ya pas d'investissements privés ;
- l'armée, gage de la stabilité des Institutions ;
- l'éducation et la santé, supports du développement.

Je songe également aux infrastructures facteur de progrès dans le monde moderne.

La réforme, c'est le désir d'échapper aux vicissitudes cruelles du destin. Un effort permanent pour introduire dans l'histoire la vision appuyée par la volonté. Elle exprime, en somme, une générosité qui donne sa noblesse à l'action de l'homme.

La réforme repose sur une vision optimiste de la vie. Elle est un stimulant à l'action de dominer la nature, d'infléchir le cours de l'histoire, de contraindre le comportement pour le bien de tous.

Distingués invités

Le Sénat de notre pays a une histoire! La loi fondamentale du 19 mai 1960 avait prévu un Parlement bicaméral. La Constitution du 1er août 1964 l'a maintenu! Celle du 24 juin 1967, l'a simplement supprimé par mimétisme ou par reproduction des Institutions dans les anciennes colonies françaises. Ce fut la mode de l'époque!

Il réapparaît sous la Constitution de la Transition du 04 avril 2003. Outre sa fonction législative et de contrôle conformément à l'article 104, il lui a été assigné la médiation des conflits politiques entre les Institutions et l'élaboration de l'avant-projet de Constitution à soumettre au peuple congolais par voie référendaire.

A ce jour, hormis l'investiture et la censure du Gouvernement, le constituant du 18 février 2006 lui a restitué toutes ses prérogatives.

Distingués invités;

L'intérêt du Sénat s'est accru ces dernières années de par le monde. Dans notre pays, il est le garant du respect du principe de l'unité dans la diversité. Etant le trait d'union entre les provinces, les entités territoriales décentralisées et l'Etat central, il est appelé à établir et maintenir des relations permanentes avec la base, afin de contribuer au développement des collectivités locales dont il est l'émanation.

Le Sénat, est appelé à jouer son rôle de creuset et de garant de la décentralisation, et le Sénateur, celui d'artisan du développement durable des provinces et des entités territoriales décentralisées. A l'occasion des vacances parlementaires dans sa circonscription, il pourra accompagner les animateurs des entités territoriales décentralisées par la pédagogie du développement.

Outre légiférer et contrôler le Gouvernement, les entreprises publiques, les établissements et les services publics, les us et coutumes parlementaires ont institué un troisième domaine dénommé la diplomatie parlementaire.

En effet, là où le Gouvernement est mal placé pour intervenir, il laisse aux Représentants du peuple le soin d'agir par des résolutions et recommandations opposables aux Etats membres.

Par sa présence aux assises des organisations interparlementaires, le Sénateur doit susciter le jumelage avec le pays avec lesquels nous avons conclu des accords de coopération, pour que l'assistance puisse profiter directement aux populations des entités décentralisées.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs

Le Sénat pour bien fonctionner doit être doté d'une administration efficiente. Il est impérieux de la moderniser et de motiver son personnel pour un rendement de qualité.

Chers Collègues

Le suffrage que vous avez exprimé à mon endroit ne rend pas hommage à l'homme, mais à une certaine manière de servir l'Etat. Je comprends par là, votre volonté de voir ce mode de gestion se perpétuer. Veuillez accepter l'expression de ma gratitude.

A tous les membres du Bureau, je présente mes chaleureuses félicitations. Ils peuvent compter sur mon dévouement et sur ma loyauté.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Chers Collègues

La charge que vous venez de me confier est nouvelle pour moi. Je vais m'en acquitter avec humilité. Je serai donc à l'écoute de tous et de chacun. Au besoin, je m'ajusterai.

Cette victoire est le triomphe de la démocratie. Elle n'est pas la victoire d'un camp contre l'autre, auquel cas, elle ne doit pas susciter d'inquiétude.

Elu indépendant, je me situe au centre. Position qui me permet de rapprocher, voire de concilier les contraires et pas d'antagoniser. Je compte bien y demeurer! Faut-il encore que tout le monde le comprenne ainsi!

Conformément à l'article 8 de la Constitution, la démocratie ne se conçoit pas sans l'opposition. Par conséquent, elle doit disposer des droits liés à son existence. Sinon elle serait tentée de s'exprimer hors du Parlement, avec toutes les conséquences que cela comporte.

Quand à l'article 75 de la Constitution, la rumeur lui confère une portée politique alors qu'il s'agit d'une disposition éminemment mécanique. Je suis élu Président du Sénat et non Vice-Président de la République avec droit de succession.

(Plénière: Vives acclamations)

Il faut éviter d'ériger une exception en règle. Selon un adage de chez nous, le charançon, c'est-à-dire le ver qui attaque les cultures ne se trouve pas ailleurs que dans celles-ci.(Plénière: Vives acclamations)

Ceux qui véhiculent ce genre de rumeurs plaident-ils pour leur propre confort ou veulent-ils déstabiliser le fonctionnement harmonieux des Institutions.

Notre pays a des défis importants à relever. Il faut éviter de distraire les gouvernants.

Le Président de la République, le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat partagent l'unicité du pouvoir.

En vertu de l'article 5 de la Constitution, tout pouvoir émane du peuple, qui l'exerce par ses Représentants. Le pouvoir est donc un et indivisible, c'est son exercice qui est partagé, selon le principe de la spécificité de la fonction. Dès lors, ils doivent travailler de conserve dans un environnement apaisé dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Tous ensemble, unissons-nous pour bâtir la nouvelle République, une République de droit et de développement.

**Vive la République Démocratique du Congo;
Vive le Sénat.**

Je vous remercie! (Plénière et assistance: Vives acclamations et sifflottements).